

Arrêté portant composition du Comité Social d'Administration de l'ENSAIT

Vu le code de l'éducation, notamment son article L951-1-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté de proclamation des résultats des élections professionnelles par le directeur de l'ENSAIT du 9 décembre 2022 ;

Arrête :

ARTICLE 1

Le Comité Social d'Administration (CSA) de l'ENSAIT est composé des représentants de l'administration suivants :

- Monsieur Eric DEVAUX, Directeur de l'ENSAIT ;
- Monsieur Gaël MONFRIER, Directeur Général des Services ;
- Madame Marie POTDEVIN, Directrice des Ressources Humaines.

ARTICLE 2

Les représentants du personnel désignés dans le cadre des élections professionnelles générales de décembre 2022 sont les suivants :

Liste / Organisation syndicale	Titulaires	Suppléants
SNPTES-UNSA	Madame Sabine CHLEBICKI	Monsieur Frédérick VEYET
SNPTES-UNSA	Madame Ludmilla BAUVIN	Madame Valérie DESLE
SNPTES-UNSA	Monsieur Frédéric LIRA	Madame Alicia PINDI
SNPTES-UNSA	Madame Claire PINCHON	Monsieur Sebastien MOORS
SNPTES-UNSA	Madame Céline PETREAUX	Monsieur Christophe BUSTIN

ARTICLE 3

Le Comité Social d'Administration est présidé par le Directeur de l'ENSAIT.

En cas d'absence ou d'empêchement, le Directeur de l'ENSAIT désigne son représentant parmi les représentants de l'ENSAIT exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité.

ARTICLE 4

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication sur l'intranet de l'ENSAIT. Le Directeur Général des Services est chargé de son exécution.

Fait à Roubaix,

Le 3 janvier 2023

Le Directeur de l'ENSAIT

Monsieur Eric DEVAUX

